

II

Jé diviserai cette étude en trois époques ; la première devant s'étendre de 1841 à 1848 ; la seconde de 1848 à 1854, et la troisième de 1854 à la confédération.

1^{re} PARTIE.

De 1841 à 1848.

A quelle époque remonte l'origine des partis au Canada. C'est le premier point qui doit fixer notre attention.

Et tout d'abord parlons du Bas-Canada.

Il est bien certain que depuis la conquête, il y eut dans notre province deux partis bien tranchés. Quoique la politique, je veux dire la gouverne du pays, fut l'objet apparent des luttes de ces deux partis, il est bien certain aussi que les animosités de race et de religion surtout, alimentaient ces divisions intestines.

D'un côté nous avons les gouverneurs envoyés par l'Angleterre. L'intérêt de la métropole les dispose en général assez bien à notre égard ; souvent même leurs instructions sont tout à fait libérales. Mais à peine sont-ils débarqués sur nos rives, qu'ils se laissent circonvenir par un entourage d'officieux et d'affamés désireux de se faire valoir au détriment d'un peuple pauvre et sans instruction : troupe de faméliques et de courtisans qui nous croient à peine dignes des privilèges d'une société civilisée. Peu leur importe la tranquillité, le progrès de la colonie, s'ils sont gorgés de laveurs et commandent en tyrannaux.

D'un autre côté notre peuple est uni à cette époque. Je parle surtout de 1763 à 1834. Le clergé est là ; sa prudence, sa sagesse, l'entourent d'un respect inviolable ; il guide ses ouailles à travers les dangers, les combats de toute sorte, comme la colonne de feu guidait autrefois le peuple de Dieu à travers le désert. Nos hommes d'état sont fiers, vigoureux ; ce sont les Bédard, les Taschereau, les Panet, les Papineau, père et fils, les Nelson, les Viger et tant d'autres ; ils réclament la liberté politique ; pour eux cette liberté est la vie nationale. Ils luttent jusqu'aux dernières extrémités, jusqu'à la révolte. Ils font bien là l'œuvre d'un parti populaire, essentiellement libéral, puisque sa raison d'être même est l'obtention de réformes et de libertés.

Il est facile de reconnaître en ces deux partis les bureaucrates et les libéraux. Les anglais fanatiques composent principalement le premier de ces partis ; quelques franco-Canadiens s'y rencontrent cependant. Ils ont été séduits par l'appas des dignités et de l'argent. Tous sont de hauts fonctionnaires qui ne seraient rien, s'ils n'étaient traîtres ou oppresseurs. Ils cumulent plusieurs emplois incompatibles avec l'exercice du gouvernement constitutionnel ; quelques-uns sont en même temps membres du conseil législatif, juges, greffiers, grands-voyers, etc. C'est, en Bas-Canada, le pendant du *family compact* et du trop fameux parti tory qui tyrannise en Haut-Canada. Nous en parlerons plus tard. Sur quel terrain la lutte se poursuit-elle entre ces deux partis ? Voici.

En 1791 l'Angleterre mit notre pays sous la régie de l'acte appelé : "Acte Constitutionnel, 31 George III, ch. 31." "Cette constitution, dit M. de Montigny dans son excellent cathéchisme politique, était basée sur la constitution anglaise et était un pas de plus vers nos libertés politiques. Mais toutes les libertés qu'on droit d'avoir les sujets anglais ne nous avaient pas été accordés, il y manquait plusieurs des éléments nécessaires, le gouver-

nement responsable, c'est-à-dire que les conseillers exécutifs formant le conseil privé du gouverneur, représentant ici la reine, n'étaient pas obligés d'avoir la confiance du parlement ; l'indépendance du corps judiciaire, l'indépendance du parlement et le contrôle des votes d'argent par la chambre basse. C'était donc un germe de discord qui ne tarda pas à s'élever. "Le gouverneur et son conseil se trouvèrent bientôt en opposition ouverte à la branche populaire de la chambre, et le soulèvement de 1837-38 s'en suivit après de longues années de trouble et de malaise."

Alors, comme remède à ces maux, ajouterais-je, on suspend la constitution, on exile et on exécute, puis enfin *the last but not the least*, on nous impose l'Acte d'Union de 1840.

Eh bien, ces libertés qui nous manquaient, le parti libéral, presque entièrement composé de canadiens-français, les réclamait de toutes ses forces, et les bureaucrates s'obstinaient à nous les refuser. C'était là la question en jeu. Comme on peut s'en apercevoir, ces deux partis étaient plutôt des divisions de race que des partis politiques.

Sans doute dès 1834 se manifestèrent des symptômes sérieux d'une scission dans le parti libéral. Les 92 résolutions en étaient la cause. Des hommes très haut placés s'opposèrent avec force au mouvement révolutionnaire dirigé par Papineau et R. Nelson. Epuisons, disaient-ils, tous les moyens que nous présente la constitution, et l'Angleterre se rendra à nos justes demandes. M. Parent, du *Canadien*, John Nelson, de Québec, partageaient cette opinion qui, du reste, dominait dans les districts entiers de Québec et des Trois-Rivières, et dans une partie considérable du district de Montréal. Ici le clergé, Mgr. Lartigue en tête, recommandait la prudence, l'abstention. Toutefois, en dépit de ces divergences, il n'y avait pas à proprement parler deux sections dans le parti libéral. Tous étaient révoltés de la tyrannie des bureaucrates ; on était partagé seulement sur les moyens les plus propres à faire disparaître les abus.

En 1840, l'Acte d'Union nous fut donné ; inutile de dire qu'il souleva la réprobation des amis de la grande famille canadienne.

Cet acte proscrivait l'usage de la langue française comme langue officielle, mettait à notre charge la dette du Haut-Canada et nous imposait le paiement d'une liste civile de £75,000 ; cette constitution inaugurerait contre nous un système de représentation injuste et arbitraire ; en un mot, dans le calcul de ceux qui l'avaient machinée, elle devait ruiner l'élément français et catholique au Canada. Elle consacrait cependant le principe de la responsabilité des ministres de la couronne ; c'est ce qui nous sauva. Papineau était disparu ainsi que tous les chefs de la rébellion terrifiés par les actes de rigueur du gouvernement anglais. Lafontaine était devenu le chef reconnu du parti libéral ; tous étaient remplis de confiance en sa modération, en son patriotisme ; Morin le secondait de sa science et de son dévouement.

Sans admettre les clauses injustes de l'Acte d'Union, Lafontaine et ses amis n'allaient pas jusqu'à en demander le rappel, différant en cela de certains libéraux qui agiterent dès lors cette question, mais sans résultat sérieux. Ils ne furent soutenus ni dans la presse, ni dans les chambres.

De nouvelles luttes vont ici commencer, mais sur un champ plus vaste, et autour de questions plus larges et plus fécondes. Nous ne verrons plus en face, des partis de race et de croyance, mais des partis politiques. Les libéraux de chaque province vont s'unir contre les bureaucrates alliés au *family compact* et aux *tories*.

Sir Poulett Thompson, créé baron de Sydenham et de Toronto, fut chargé de faire fonctionner la nouvelle cons-